ARCINS - EN - MEDOC

Le petit Arcinois



LE MOT DU MAIRE

Arcinoises, Arcinois, chers amis,

Que le temps passe vite!!!

2008 aura été l'année de ma réélection à la tête de la commune pour un troisième mandat. C'est une équipe soudée et nouvelle en partie qui œuvre pour le bien d'Arcins.

Je souhaite que ce mandat soit celui de l'épanouissement, qu'il soit dédié aux grands projets structurants, comme la deuxième tranche des travaux d'aménagement du bourg ainsi qu'un projet qui prends corps et qui sera bénéfique pour tous et surtout pour l'avenir de nos jeunes.

Avec plus de cent habitants de plus qui participent à son développement économique, Arcins possède désormais tous les atouts pour recueillir les fruits des efforts réalisés.

J'ai une ambition pour notre commune, et je souhaite que cette ambition, qui est aussi une passion, soit partagée par toute mon équipe et trouve sa traduction concrète dans des projets forts.

Aujourd'hui comme toujours, nous continuons à faire avancer Arcins dans la bonne direction, en raffermissant le lien social entre les gens des quartiers et la cohésion entre les générations.

C'est un plaisir énorme pour moi de rencontrer tous les jours les enfants des écoles, de rendre visite aux aînés lors des réunions bi-mensuelles, de vous saluer dans la rue, de discuter avec les commerçants, les viticulteurs et dirigeants d'entreprises, de faire la connaissance des nouveaux Arcinois... d'être tout simplement à vos côtés.

Au seuil de cette année nouvelle, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité à vous, à vos familles et à vos proches.

Une année 2009 au cours de laquelle je vous souhaite une pleine réussite dans vos projets personnels et professionnels, ainsi qu'une amélioration de vos conditions de vie.

Bonnes fêtes de noël et rendez-vous le 11 Janvier 2009 pour les vœux de la municipalité.

Bonne année à tous.

Le Maire, Claude Ganelon

Nous renouvelons nos remerciements à Messieurs Barbot et Fils pour avoir fleuri notre commune.

Garage Bruno LIGNE 33460 ARCINS Tél. 05.56.58.92.57

PRODUCE OF FRANCE



1993

CHATEAU D'ARCINS

HAUT-MEDOC

APPELLATION WANT-MEDGE CONTECLET

CRU BOURGEOIS

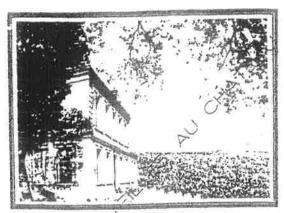
Sta CIVILE DU CHATEAU D'ARCINS, PROPRIÉTAIRE A ARCINS GIRONEE

HIS EN BOUTEILLE QUIDHLIGH

ter etc.

150

1992



Tour Bellegrave

HAUT - MEDOC

APPELLATION HAUT-MÉDOC CONTRÔLÉE

CRU ARTISAN

75cl

GUY PINET

MODUCE OF FRANCE

Propriétaire à Arcins par Margaux 33460 France

GRU BOURGEOIS



Tour-du-Roc
HAUT-MÉDOC

Appellation Haut-Médoc contrôlée

1993

MIS EN BOUTEILLE AU CHATEAU

12.5% 图

E.A.R.L. Tour do Roc ARCINS (33450) FRANCE



-45000a9

PRODUCE OF FRANCE

10 TH

Le Conseil Municipal

Le Maire

Claude GANELON

Adjoints

Daniel PARABIS

Dehbia BENOIT

Christophe BARBOT

Conseillers Municipaux

Sandrine BRAU Daniel DESTREGUIL Frédéric ARNAUD

Daniel MARTINAZZO

Hélène BERNARD Yves AMBROSINO Christophe PELLEGRINELLI

Les agents municipaux

Secrétariat

Laetitia BEY

Service technique

Joël MANIEU

Emilio CARBONNEL

Entretien des locaux et cantine

Mauricette LABARERE

Aide maternelle et accueil périscolaire

Malika BEY

Les Présidents des associations

Parents d'élèves

Mme FIOLEAU, Mme VOISIN, Mle CUVELIER

Comité des fêtes

M. Yves AMBROSINO

Association de chasse

M. Guy PINET

Club des anciens

Mme Marie-Jo GANELON

Association Chorale Brin de bonheur M. Christian RIBOT

MEMOSERVICES

Pour toute urgence, les nuits, week-ends et jours fériés, composer le 15

Urgence

Gendarmerie de Macau

le 17 ou 05.57.88.61.40

Gendarmerie de Castelnau

05.57.88.60.40.

Sapeurs Pompiers

le 18 ou le 112 depuis un portable

SAMU

le 15

Centre Hospitalier Bordeaux

05.56.79.56.79.

Centre anti-poison

05.56.96.40.80.

Don du Sang

0800 020 793

Les Médecins

Les Pharmacies

Cussac

PARFONDRY

05.56.58.90.22.

Lamarque DELANNAY

05.56.58.93.86.

MASSON

05.56.58.90.05.

LAURENT

05.56.58.80.07.

Listrac

PERROT-GARRIGUES 05.56.58.03.25.

TEILLAGORRY 05.56.58.04.39.

Margaux

cabinet Médical

05.57.88.30.13.

BOSQ

05.57.88.30.14.

05.57.88.90.21 ou

PUJOL

05.57.88.70.26.

Numéros utiles

Mairie d'Arcins

05.56.58.93.90. /courriel: mairie.arcins@wanadoo.fr

Gaz de Bordeaux

05.56.79.41.00. (24/24, 7/7)

Véolia Eau

0811 902 903 (eau potable)

Nantaise des Eaux

0820 850 407 (assainissement collectif)

Garages auto:

ARCINS GARAGE LIGNE 05.56.58.92.57. LAMARQUE Garage les 2 Rives 05.56.58.90.15.

Crèche « A Petits Pas » Le Pian Médoc

05.56.28.16.21.

Crèche « Les Petits Bouchons » Ludon

05.56.58.85.53.

Relais Assistantes Maternelles

06.16.74.52.02

Site internet de la CDC Medoc Estuaire : www.medoc-estuaire.fr

Nouveaux horaires des déchetteries

	Hiver: du 1er octobre au 31 mars	Eté: Du 1er avril au 30 septembre
CUSSAC	Du Lundi au Vendredi: 14h-17h	Du Lundi au Vendredi: 14h-19h
	Le Samedi: 8h-12h & 14h-17h	Le Samedi: 8h-12h & 14h-19h
	Le Dimanche: 8h-12h	Le Dimanche: 8h-12h

La Vie Communale

Cérémonie des vœux

Toute la population arcinoise est attendue à la salle polyvalente le dimanche 11 janvier 2009 à partir de 16H pour partager la galette des rois lors de la présentation des vœux 2009 par l'équipe municipale.

A cette occasion, une remise des prix pour récompenser l'illumination des maisons pendant les fêtes sera organisée.

C'est aussi l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux arrivants de la commune.

Secrétariat de la Mairie

Les heures d'ouverture sont les suivants :

- ➤ Lundi Mardi Jeudi de 9H00 à 18H00
- ➤ Vendredi de 9H00 à 17H00

Attention, le secrétariat de la mairie sera fermé du 25 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclus

Point lecture

Ouvert à tous le vendredi de 10H à 11H30. La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

Le prêt de livres est entièrement gratuit.

Remercions Madame BOQUET et Madame DESTREGUIL qui accueillent les enfants de l'école tous les vendredis matin et qui vous attendent si vous souhaitez emprunter des livres. Remercions Dehbia BENOIT qui assure le renouvellement des livres en se rendant au point relais de la bibliothèque départementale à Lesparre Médoc.

Débris de jardins

Ramassage le dernier mercredi de chaque mois (1m3 maximum pour les débris de jardin)

Au-delà de 1m3 (5 brouettes), il y a lieu de louer la remorque de la commune au prix de 15.24€ chaque voyage.

Si vous envisagez de couper un arbre, une haie..., vous pouvez demander que la remorque communale vous soit mise afin que vous puissiez la charger en réalisant vos travaux de coupe. Vous avez également la possibilité d'amener vos débris de jardin à la déchetterie de Cussac.

Attention pas de ramassage des débris de jardin le mercredi 31 décembre 2008

Ramassage des ordures ménagères

- > Container: Ramassage deux fois par semaine le Mardi et le Vendredi matin
- > Sacs jaunes: les déchets triés sont ramassés le vendredi, normalement un sac par semaine et par foyer. Les sacs sont à votre disposition à la Mairie.

Attention si le tri est mal fait, votre sac ne sera pas ramassé et vous aurez un autocollant dessus.

Bornes à verre

Elles sont à votre disposition derrière la salle des fêtes. Vous pouvez y déposer bouteilles, bocaux en verre...sans leurs bouchons.

Ne pas y mettre de vaisselle, faïence, porcelaine, pots de fleur, ampoule.

Tri des Déchets

Chacun de nous jette, à l'heure actuelle, un peu plus d'un kilo de déchets par jour, soit deux fois plus qu'il y a 40 ans. Cette augmentation s'explique par une évolution de nos modes de consommation et du conditionnement de nos produits. Il faut savoir que les emballages représentent aujourd'hui 50% du volume de nos poubelles!

Une réflexion quant à nos gestes de tous les jours est donc indispensable. Le succès de la collecte sélective est une preuve de cette prise de conscience collective.

Le tri doit cependant être bien effectué et pérennisé pour prouver son efficacité. Voici donc quelques conseils pour rester vigilant!

Le tri des déchets

... à quoi ça sert ?

La fabrication et la distribution des produits consomment de l'énergie et des matières premières. Des ressources naturelles sont donc gaspillées chaque fois qu'ils finissent à la poubelle!

Recycler permet de préserver les ressources naturelles, et ainsi protéger notre environnement et notre santé, en transformant les produits usagers en matières premières utilisables pour la conception de nouveaux produits.

Le recyclage permet également de diminuer les coûts de gestion des déchets qui pèsent lourds sur les finances du contribuable. En effet, le coût du tri et du recyclage est moins élevé que celui de l'incinération ou de la mise en décharge.

... qui est compétent?

La commune de ARCINS a déléguée sa compétence « gestion des déchets » à la Communauté de Communes Médoc-Estuaire à laquelle elle est rattachée. C'est donc cette dernière qui a en charge la collecte, le tri et l'élimination des déchets ménagers et assimilés pour les 11 communes constituant son territoire.

... comment procède-t-on?

Les emballages ménagers (cartons, bouteilles et flacons en plastique, journaux et magasines, briques alimentaires, boîtes métalliques et en aluminium) sont à déposer dans les sacs jaunes translucides.

Les ordures ménagères ordinaires (restes alimentaires, emballages en plastique non recyclables, textiles, graisses) sont à déposer dans le bac gris.

Ces contenants sont disponibles en mairie. Les sacs jaunes doivent être déposés au pied ou sur le couvercle de la poubelle grise. En effet, les sacs jaunes déposés à l'intérieur de la poubelle grise risquent d'être collectés en mélange avec les sacs poubelles classiques et envoyés à l'usine d'incinération. Les efforts de tri sont alors gâchés.

D'autre part, les sacs jaunes sont mis à disposition des habitants pour la récupération des déchets recyclables. Il ne faut pas oublier qu'ils ont un coût de fabrication, de distribution et d'élimination. Ils ne doivent donc pas être utilisés comme sac poubelle pour les ordures ménagères ou comme contenant pour apporter les tontes de pelouse à la déchetterie. L'utilisation exclusive des sacs jaunes pour les déchets à reçycler a pour but de limiter le coût partagé par tous.

Les pots et bocaux en verre (sans les couvercles) sont à déposer dans les conteneurs collectifs d'apport volontaire situés prés de votre domicile.

Les autres déchets (ferraille, encombrants, toxiques, inertes) sont à apporter en déchetterie.

14300T de déchets ont ainsi été collectées en 2007 sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le devenir des déchets collectés

... la valorisation énergétique des ordures ménagères

Les déchets déposés dans la poubelle grise prennent le chemin du centre de valorisation énergétique ASTRIA à Bègles où ils sont incinérés. Ainsi, 6000T d'ordures ménagères provenant des poubelles des habitants de la Communauté de Communes ont été traités par cette installation en 2007. La chaleur de la combustion est récupérée pour produire de l'électricité.

... la valorisation matière des emballages et du verre

Les emballages ménagers et papiers déposés dans les sacs juunes sont acheminés au centre de tri VEOLIA de Bègles. Ces déchets sont triés à la main par des agents afin d'être séparés par matière puis expédiés vers des filières de recyclages spécifiques. Ainsi, 650T d'emballages et de papier ont été recyclés en 2007.

Le verre déposé dans les points d'apports volontaires est collecté par la société VEOLIA et acheminé directement vers la filière de recyclage appropriée. Ainsi, 800T de verre ont été recyclées en 2007.

Grâce au tri, nos déchets d'emballages ont une seconde vie. Ils sont transformés en matière entrant dans la fabrication de nouveaux objets. Ainsi :

- les journaux, magazines sont recyclés en papier journal;
- le carton en carton;
- les briques alimentaires en papier cadeau ou enveloppes kraft;
- les bouteilles plastiques en fibres textiles ou objets en plastique non alimentaire (tuyaux, poubelles);
- le verre en verre (bouteilles, bocaux);
- les emballages en acier en objets en fer (clés, caddies, outils);

les emballages en aluminium en objets en aluminium (cadres de vélo, semelles de fer à repasser).

Le recyclage permet donc moins de gaspillage.

... l'élimination des autres déchets

Les déchets apportés dans les déchetteries sont acheminés dans des filières de traitement spécifiques.

La Qualité du tri

... faîtes-vous le bon tri?

Pour être recyclés, nos emballages doivent être triés en quantité mais aussi en qualité. Un emballage est recyclable que si il existe un débouché industriel de recyclage. Dans ce cas seulement il doit être trié à la maison dans le sac jaune.

Les principales erreurs de tri à éviter sont :

- les plastiques non recyclables tels que les barquettes alimentaires et de plantation, pots de yaourt ou de crème fraîche, films plastiques, boîtes de pâtisserie, barquettes de beurre et de glace, barquettes en polystyrène;
- les enveloppes kraft;
- les produits d'hygiène (papier toilette, couches-culottes, essuie-tout).

Si vous avez un doute sur un déchet, jetez-le dans la poubelle grise.

Un autocollant de refus de collecte est apposé sur les sacs contenant une quantité trop importante d'erreurs de tri et ils ne sont pas collectés. Ils doivent être retriés et présentés à la prochaine collecte.

... pourquoi autant de rigueur ?

En 2007, 12% des déchets déposés dans les sacs jaunes n'étaient pas des déchets recyclables. Ces déchets, qui sont triés puis enfouis, augmentent le coût de la collecte sélective.

Un geste simple pour limiter les coûts!

Les habitants de la Communauté de Communes payent le service d'élimination des déchets à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est un impôt dû avec la taxe foncière par tous les propriétaires de foncier bâti.

La TEOM ne sert pas à financer uniquement l'enlèvement des ordures ménagères mais toute la filière de gestion des déchets ménagers : de la collecte jusqu'au traitement final (incinération avec valorisation énergétique et enfouissement) en passant par le tri avant recyclage.

Le tri permet cependant de modérer l'augmentation de la TEOM. En effet, la Communauté de Communes perçoit des recettes de la société agrée Eco-Emballages en fonction des performances de tri des usagers. La mission de cette société est d'aider les collectivités locales à développer et optimiser la collecte sélective grâce aux contributions financières des entreprises fabricantes d'emballages. C'est une incitation à mieux trier!

Chacun de nous doit donc respecter les filières d'élimination de chaque type de déchets. Seul le respect de l'ensemble de cette chaîne permet une élimination rationnelle, règlementaire et économiquement acceptable de l'ensemble de nos déchets.

Le saviez-vous?

- Les déchets déversés en vrac dans la nature, hors des installations prévus à cet effet, polluent les sols et les rivières pendant de nombreuses années : 400 ans, c'est le temps que met un sac poubelle pour se dégrader dans la nature!
- Les véhicules de collecte sont bi compartimentés, c'est-à-dire qu'ils possèdent deux compartiments qui permettent de collecter à la fois les ordures ménagères et les déchets issus de la collecte sélective mais sans les mélanger. Le geste de tri des habitants est ainsi préservé.
- Il n'est pas nécessaire de laver les emballages avant de les déposer dans le sac jaune.
 Une fois collectés et triés, ces matériaux sont lavés chez le régénérateur. Il suffit donc de bien les vider et les racler et ainsi ne pas gaspiller d'eau inutilement.
- Pour le plastique, la règle est simple : on ne met que les bouteilles et flacons dans le sac jaune. Tout le reste part à l'incinération donc dans le bac gris.
- Le verre est une matière recyclable à 100% et indéfiniment. Il est donc dommage de le jeter dans la poubelle traditionnelle où il n'est pas valorisé!
- Un sac poubelle de 30 litres (5kg de déchets ménagers) produit par l'incinération
 2.5kWh, de quoi alimenter pendant 62h une lampe de chevet.

Remerciements à M. POUX

Le Maire, le conseil municipal tiennent à remercier M. POUX pour tout son travail bénévole notamment le passage de la rotofaucheuse dans le Marais et sur les bas côtés de routes.

Incinération – feu interdit

Attention nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'incinérer des débris de jardin du 15 mars au 30 avril puis du 1 juillet au 30 septembre

En dehors de ces périodes, vous avez une déclaration à remplir à la Mairie. La Mairie se charge d'informer les pompiers.

Entretien de votre partie de caniveau ou de bas côté de route

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de l'entretien de votre « devant de porte ». Chacun est tenu d'entretenir la portion de caniveaux ou de bas côté devant sa propriété

Recensement des jeunes de 16 ans

Les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois qui suit la date anniversaire de leurs 16 ans, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile afin d'être convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense.

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto et moto...)

Portage de repas à domicile

La municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale d'Arcins proposent un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées qui le désirent.

Ils vous sont livrés avant midi du lundi au vendredi au prix de 3.80 €. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la Mairie.

Centre de loisirs de Soussans

Les inscriptions se font à la Mairie d'Arcins ou directement au centre de loisirs de Soussans au 05.57.88.55.82.(le mercredi). Les enfants sont accueillis de 7H30 à 18H30- Le tarif journalier pour un enfant est de 9.11€ (incluant repas, goûter, sortie)

Bruits de voisinage

Afin de ne pas troubler le repos de votre entourage, veillez à respecter les heures suivantes pour vos travaux bruyants :

Du lundi au vendredi

de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30

Le samedi

de 9H à 12H et de 15H00 à 19H00

Le dimanche et jours fériés

de 10Hà 12H

Si vous faites une soirée occasionnelle avec musique, avertissez vos voisins.

Location salle polyvalente

Le tarif de la location pour les habitants de la commune est de 110€ ou 160€ avec le chauffage Pour les demandeurs hors commune, le tarif est de 400€ ou 450€ avec chauffage.

Seul peut bénéficier du tarif commune 110€ ou 160€ avec chauffage, la personne qui habite Arcins ainsi que ses enfants. Tout autre lien de parenté ne permet pas d'obtenir le tarif des habitants de la commune.

Réalisations 2008

- Travaux de couverture : préau et bibliothèque : 6412.95 €
- Eglise: Remplacement du mouton de la grosse cloche: 3107.21 €
- Modernisation de l'informatique à l'école : 1040.44€
- Achat d'une tondeuse tractée moteur KAWA 6CV : 1434.27 €
- Peinture intérieure de la classe des grands avec la pose de nouveaux rideaux
- Peinture intérieure de la bibliothèque
- Remplacement du tableau triptyque dans une classe
- Elagage de l'acacia sur le parking de la Mairie et des deux arbres dans la cour d'école
- Pose d'une nouvelle antenne UHF sur le bâtiment des trois logements sociaux
- Extension de l'éclairage public : 4 nouveaux points éclairés pour 1789 € route de Cagnac : une lampe avant le pont sncf, une autre après une lampe aux serres du Beyan une lampe aux Agredives

Prévisions 2009

La deuxième tranche de l'aménagement du Bourg, depuis le carrefour de la Croix jusqu'au restaurant Le Lion d'Or, a été estimée à 232801.40€ TTC auquel il convient d'ajouter 15308.80 € TTC de réfection du parking en face le restaurant ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre de 9295.91€ TTC soit au total 257406.11€.

La TVA sera récupérée deux ans après les travaux pour un montant de 257406.11€X15.482% =39851€. C'est une règle de la comptabilité publique. De même, les subventions sont versées après paiement des travaux et production des factures acquittées visées par le trésorier de Pauillac.

C'est un dossier important, lourd administrativement, pour lequel il convient de demander un certain nombre de subventions. A ce jour, voici les subventions qui seront obtenues après la réalisation des travaux :

- dotation globale d'équipement partie eaux pluviales : 20 000€
- sénateur Valade (réfection parking)

6 000€

- Sénateur Pintat (eaux pluviales)

10 000€

- Conseil Général

en attente de la réponse

- FISAC

en attente de la réponse

La phase de début de travaux sera engagée lorsque nous aurons obtenu la réponse de tous les financeurs donc au plus tôt printemps 2009.

Vendredi 1**9** décembre SOIREE DE NOEL organisée par l'école

Au programme:

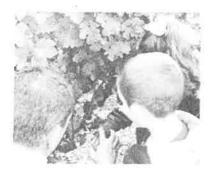
- A partir de 16h : goûter offert par la mairie, buvette, marché de Noël
- 17h30 : spectacle offert par les enfants de l'école
- 18h00 : visite du Père Noël si les enfants ont été sages
- 18h30 : tirage de la tombola.

Vous pouvez dès à présent acheter des billets pour la tombola (2 euros les 5 tickets).

Venez nombreux!

Les enseignantes

Le lundi 13 octobre, nous sommes allés dans les vignes qui sont à côté de l'école pour y découvrir comment se déroulent les vendanges. Nous avons cueilli et goûté du raisin et nous avons mis les grappes dans un panier. Nous avons appris que lorsque le panier était plein, il fallait le vider dans une sorte de hotte de Père Noël, à vider ensuite dans les tracteurs. Nous avons suivi un tracteur jusqu'au cuvier. Là-bas, le tracteur vide sa cargaison. Les grains sont séparés de leur grappe et sont un peu écrasés pour faire sortir les pépins. Ensuite, les grains sont écrasés pour en faire sortir le jus. Dans les cuves, on remet la peau pour qu'elle donne de la couleur. Enfin, le jus est laissé longtemps dans des barriques pour qu'il se transforme en vin.







Ensuite, à l'école, on a fabriqué du jus de raisin. On a écrasé des grains de raisins dans des passoires et on a récupéré le jus pour le boire. On a laissé reposer un peu pour que les déchets se déposent dans le fond. C'était très bon.

Les enfants de l'école.





CHATEAU LE BEYAN

Haut-Médoc
Appellation Haut-Médoc Contrôlée

12% vol.

1997

CH. BARBOT ET FILS PROPRIÉTAIRES À ARCINS - MÉDOC - GIRONDE

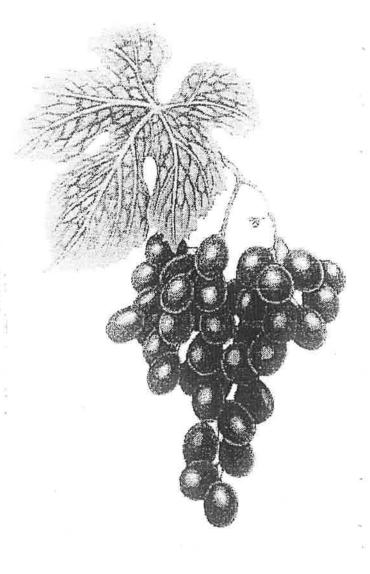
MIS EN BOUTEILLE À LA PROPRIÈTÉ L 05,97 HM

Médaille de Bronze 0U № 98002



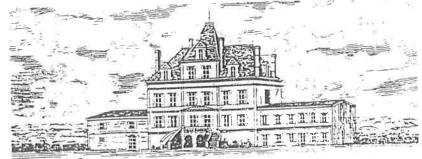
Paris 1999 Millésime 1997

75 cl



MIS EN BOUTEILLE AU CHATEAU

CRU BOURGEOIS



Château Barreyres

HAUT-MÉDOC CONTROL

APPELLATION HAUT-MEDOC CONTROLEE

12.5 % vol. Société Civile du Château Barreyres Propriétaire à Arcins - Gironde PRODUCE OF FRANCE

75 Cl

Le Mois du Marais

En 2009, la communauté de communes propose à ses habitants de découvrir les marais du territoire.

En partenariat avec le Pays Médoc, la communauté de communes Médoc Estuaire organise du 15 mai au 15 juin le « mois du Marais ». Cet évènement destiné à un public familial est préparé en collaboration avec les centres de loisirs, les associations médocaines et les syndicats de bassins versants. Le programme d'animations en cours de réalisation vous permettra de découvrir les richesses naturelles du Marais, de comprendre son fonctionnement et de s'y balader, chacun selon ses centres d'intérêts, qu'ils soient sportifs, artistiques ou simplement ludiques. Autour de promenades, d'expositions, de rendez-vous avec les acteurs qui font vivre le marais (agriculteurs, éleveurs, chasseurs) venez à la découverte de ces espaces secrets mais si proches.

Le 2 février, pour la journée mondiale des zones humides, ce programme vous sera dévoilé...

Comité des Fêtes

Cette année encore le Comité des Fêtes d'Arcins a rempli son contrat. Deux bénévoles de qualité sont venus renforcer l'équipe, Gérard et Fabienne.

En 2008, le comité a organisé un repas dansant, une fête foraine, un videgrenier, un carnaval et un voyage en Charente-Maritime. A Noël, nous offrons des jouets aux enfants domiciliés sur la commune de la naissance jusqu'à 3 ans.

En collaboration avec la municipalité, nous remettons des prix aux illuminations des maisons. De plus, une 1^{ère} bourse aux jouets a été organisée et nous terminons l'année par le repas du Réveillon.

Nous ne remercierons jamais assez les châteaux, commerçants et artisans, la municipalité et Monsieur Le Maire. En effet, ils répondent toujours présents lorsque nous les sollicitons.

Nous remercions les Arcinois et les Arcinoises.

Nous leur donnons rendez-vous en 2009.

Le Comité des Fêtes

Le 08 décembre 08

L.T. Bernard Maurin Chef de centre du CIS de SOUSSANS

Destinataire: Mairie de la commune d'Arcins

Objet: journal communal

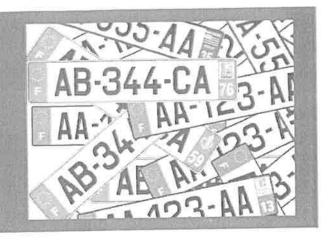
Le centre de secours de Soussans placé sous le commandement du lieutenant Bernard MAURIN compte 25 sapeurs pompiers. Il est rattaché au centre de Castelnau et intervient désormais en premier appel sur les communes d'Arcins et de Lamarque. Les hommes ou femmes âgés d'au moins 18 ans, désirant incorporer le centre sont toujours les bienvenus. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le chef de centre au 0686378861.

LT B. Maurin



La nouvelle immatriculation des véhicules

consultez le site : www.interieur.gouv.fr



UN NUMÉRO ATTRIBUÉ À VIE À VOTRE VÉHICULE

Pourquoi?

A partir de janvier 2009, la France met en place un nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV).

- Parce que l'actuel système d'immatriculation, qui date de 1950, sera bientôt saturé.
- Parce que le système informatique qui le gère est vieillissant et ne peut plus évoluer techniquement.

Comment?

Un numéro d'immatriculation sera attribué définitivement à votre véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

Ce nouveau système présentera des avantages pratiques et d'importantes simplifications et économies pour l'automobiliste.

Par exemple.

- Si vous déménagez dans un autre département en conservant votre voiture, vous ne serez plus obligé de faire modifier son numéro d'immatriculation ;
- Si vous achetez une voiture d'occasion déjà immatriculée dans le nouveau système, vous conserverez le même numéro, d'où que vienne ce véhicule.

Un système d'immatriculation lié à vie au véhicule est déjà en vigueur chez la plupart de nos voisins européens : Allemagne, Espagne, Italie, Grande-Bretagne...

Quand ?

Les véhicules recevront un nouveau numéro d'immatriculation :

- A partir du 1er janvier 2009 pour les véhicules neufs ;
- A partir du 1^{er} mars 2009 pour les véhicules d'occasion, lors d'un changement de propriétaire ou d'adresse, ou de toute autre modification affectant la carte grise. Aucune date butoir n'étant imposée, le basculement dans le nouveau système se fera au fur et à mesure de ces opérations.

Les cyclomoteurs seront repris dans le nouveau système à partir du 1^{er} janvier 2009 ; ceux actuellement non immatriculés auront jusqu'au 1^{er} janvier 2010 pour se faire immatriculer dans le SIV.

UN SYSTÈME PLUS SIMPLE, PLUS SÛR ET PLUS PERFORMANT

Plus simple

La simplification des procédures liées à l'immatriculation entraînera des économies de temps et d'argent,

Vous pourrez faire immatriculer votre véhicule partout en France, quel que soit votre lieu de domicile, auprès :

- d'un professionnel de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire, etc.),
- * d'une préfecture

Un certificat provisoire d'immatriculation, valable un mois et comportant votre numéro définitif, vous sera remis dès paiement des taxes et vous permettra de circuler immédiatement avec votre véhicule.

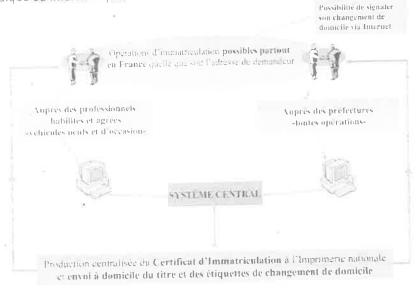
Vous recevrez ensuite, dans un délai d'une semaine au maximum, votre carte grise à votre domicile par envoi postal sécurisé.

Plus sûr

L'attribution d'un numéro à vie à chaque véhicule permettra une lutte plus active contre les fraudes et les trafics, qu'il s'agisse des certificats d'immatriculation ou des plaques minéralogiques.

Plus performant

L' Agence nationale des titres sécurisés assurera la maintenance et l'évolution du système ainsi que l'assistance aux usagers. Un centre d'appels sera mis en place pour aider les automobilistes, les professionnels et les préfectures létat d'avancement des dossiers, assistance juridique ou informatiquel.



LIBERTÉ DE CHOIX POUR LE NUMÉRO DE DÉPARTEMENT

Le maintien d'un identifiant territorial

Vous devrez continuer à faire figurer sur votre plaque un numéro de département : un emplacement est prévu à cet effet, surmonté du logo de la région correspondante.

Cette référence locale n'aura plus nécessairement de lien avec votre adresse. Vous pourrez donc choisir le département avec lequel vous ressentez les attaches ou les affinités personnelles les plus profondes, qu'il soit ou non votre lieu de résidence.

Affirher ses racines

Ainsi, par exemple, un Alsacien, un Antillais, un Auvergnat, un Breton, un Ch'ti, un Corse... habitant une autre région que celle de ses origines pourra, s'il le souhaite, afficher ses racines.

En cas de rachat d'un véhicule d'occasion, vous pourrez, selon votre souhait, conserver la référence locale apposée par l'ancien propriétaire ou en choisir une autre.

Le nouveau numéro

Le nouveau numéro, attribué chronologiquement dans une série nationale unique, sera composé d'une série de 7 caractères formée de 2 lettres, 1 tiret, 3 chiffres, 1 tiret, 2 lettres.

La nouvelle plaque

La nouvelle plaque sera plus facilement lisible par le contraste des caractères de couleur noire sur fond blanc.



Entreprise de Maçonnerie

REIMONDEZ JM 32 route du Port 33460 ARCINS Tél. 05.56.58.92.04.

Entreprise de Maçonnerie



8.2

33460 Arcins
Tél. Bureau 05.56.58.99.64.
Maçonnerie - Béton Armé
Rénovation - T.P. Démolition

RAVALEMENT PIERRE DE TAILLE

3 route de Pauillac
BP10

RESTAURANT PIZZERIA Dolce Vita

Lieu-dit Cagnac - 33460 ARCINS **Tél. 05 57 88 99 98**

> Menuiseries JUSTE 33460 ARCINS Tél. 05.56.58.92.54

S.A.R.L. VITI FRANCE TRAVAUX

L'ESPRIT DU TRAVAIL BIEN FAIT

Tous travaux de la vigne :

- Vendanges mécaniques
- Trous de complantation avec tarière mécanique
- · Taille et tombée de fils
- · Mise en place des piquets et fils de fer
- · Contrat prix fait à l'année
- · Risque des travaux assuré
- Devis gratuit

B. GANELON

B.P. nº 5 - 33460 ARCINS

TO 05 56 58 95 74

Fax: 05 57 88 50 65

SARL TRANSPORTS
BERNARDINI

33460 ARCINS Tél 05 56 87 11 30 Fax 05 56 75 41 36



Société BERGEY Fabrique de caisses Cagnac à ARCINS

05.57.88.30.64.



S.N.C.E.G.

Travaux de mise en bouteilles à façon

3 Opérations Rincé / Tiré / Bouché

Tél. 05 56 58 06 06 snceg@aol.com

Restaurant Le Lion D'Or M. et Mme BARBIER

Le Bourg 05.56.58.96.79

Du nouveau dans votre commune.

Une petite chorale a vu le jour voilà déjà un an, elle se compose de douze personnes, dont voici la composition.

Président et chef de cœur: Ribot Christian.
Vice présidente Florence Huguet.
Trésorière Chantal Digneau.
Trésorière adjointe Joëlle Berneron.
Secrétaire Giselle Bernon.
Secrétaire adjointe Monique Ribot.
Autres chanteurs:
Marie Christine Goffre.
Michelle Vénandy.
Josiane Biogeau.
Mauricette Nicola.
Eliane Lapeyronie

Le but de notre association, est d'aller apporter un brin de bonheur (d'ou le nom de notre chorale,) au travers de belles chanson Française, aux mamies et papis qui sont dans les maisons de retraite. et notre rêve est de rendre hommage a nos régions gastronomiques Française, en organisant des repas et en chantant les chansons de leurs terroirs.

Rien de tout cela n'aurait pu voir le jour, et notre rêve devenir réalité si Monsieur Ganelon, Maire de cette charmante commune qu'est Arcins et dont la gentillesse est incontestable, ne nous avait accueilli avec le sourire, et mis a notre disposition une pièce pour nos répétitions

Une grande reconnaissance de notre part lui est accordé, avec mille remerciements

Au nom de la Chorale, le chef de coeur

Mon pauvre Bacchus

Les lourdes portes en chêne, soigneusement rivetées par un maître ignoré et resté dans l'hombre, viennent juste de s'ouvrir, laissant dans le caveaux pénétrer la lumière. Les rayons de soleil semblent vouloir caresser les rangées de barriques, d'où l'on peut découvrir tout autour de la bonde, l'auréole du tanin, matière bien connu.

Au-dessus de ces portes, sculpté dans le même bois, le visage serin de notre ami Bacchus, roi du vin. Sur son visage, on devine une immense joie,

engendré de fierté.

Aujourd'hui, de grands hommes viennent d'un peu partout, pour parler de ce merveilleux breuvage, qui, il y a bien longtemps, sauva Ulysse et ses compagnons de la mort, face au violent cyclope, en lui faisant boire à volonté, et devenant ainsi vulnérable, lui crevèrent son oeil, et purent s'enfuir. Ils sont là, tout pimpant, cravaté! Des tables provisoires ont étaient installées. De si de là, des baquets emplit de sciure de pin maritime. A quoi peuvent-ils Servir? Se demande le Roi. "Peut-être pour y mettre des fleurs, et ainsi enjoliver le décor, affin de rendre hommage a ce vieux caveau, renfermant depuis des millénaires, les trésors de générations disparues, pensa -t il! Il jubile un peu, car il vont surtout dire ce qu'ils pensent de l'enfant qui est né l'année dernière, le dernier millésime. Pour être heureux, il l'est, le grand Bacchus, il en ferme les yeux. Soudain, quelque chose d'insolite le tire de sa torpeur, des bruits bizarres se font entendre. Non, ce n'est pas possible! Voila que ces messieurs, roulent en leur bouche ce liquide, que même la dernière goûte aurait été sacré pour lui, et le crache dans les baquets, quel horrible spectacle! Pour couronner le tout, tel un oiseau de mauvaise augure, planant dans l'air frôlant presque les poutres, des parfums de framboises, de fraises et de myrtilles, "Mais qu'est-ce donc que cela? Ils parlent de ces choses dont il ignore le sens, alors fou de colère, il regarde le ciel, et de sa voix tremblante parla tout haut... Seigneur, mon ami de toujours, oh toi le créateur du ciel et de la terre, je sais tu es très vieux, alors a genoux je te le demande, pour moi, rien que pour moi, une dernière fois, crée un homme, un vraie, qu'il descende sur terre, nous parle de malbec, de sauvignon, de merlot, de cabernet, pourquoi pas de Bacau, ou de petit verdo! Et là, dans un effort même s'il est sublime, qu'il déclare au monde entier, que dans cette onde merveilleuse, qui caresse nos papilles, ce nectar royal précurseur de l'amour, il y retrouve enfin un bon goût de raisin.

Ribot Christian chef de cœur de la chorale D'arcins



Photo prise lors du repas des aînés, le 10 Février 2008.

Depuis 1995, les aînés se réunissent deux fois par mois. Ceux de la première heure sont toujours fidèles.

Vous avez plus de 65 ans...n'hésitez plus...venez nous retrouver.

Les uns, jouent aux cartes, les autres, font des activités diverses, mais le but essentiel est la convivialité, la bonne humeur et fêter les anniversaires entre amis.

Le 20 Décembre prochain, nous assisterons au dîner spectacle du château Julien à Cussac.

Venez, nous sommes à l'écoute de toutes les bonnes idées qui n'engendrent pas la mélancolie.

Marie-Jo Ganelon